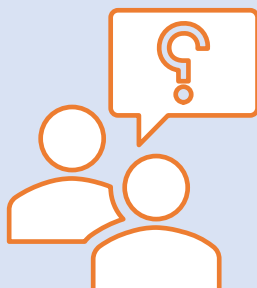


Questions fréquentes



Comment annoncer un événement ?

Déposez votre annonce en utilisant [notre formulaire en ligne](#). Aucune annonce envoyée par email ne sera prise en compte.

Comment ouvrir un compte ?

Il n'y a pas de compte à ouvrir au préalable. Déposez simplement votre annonce en utilisant [notre formulaire en ligne](#).

Le mot de passe que vous m'avez donné ne fonctionne pas !

Attention à ne pas confondre le chiffre zéro avec la lettre o, le chiffre un avec la lettre l. Attention à bien respecter les minuscules et les majuscules. Afin d'éviter les erreurs, faites un copier / coller de votre mot de passe.

Comment modifier mon annonce ?

Sauf si vous êtes détenteur d'un compte VIP, modifier votre annonce n'est pas possible. Vous devez la supprimer en vous rendant [sur votre page](#), puis en déposer une nouvelle.

Comment obtenir un compte VIP ?

Avec un compte VIP, vos annonces sont publiées immédiatement, sans attendre d'être vues par un modérateur. Vous avez la possibilité de modifier vous-même vos annonces autant de fois que vous le souhaitez, quand vous le voulez. Pour bénéficier d'un compte VIP, prouvez simplement que vous êtes capable de respecter [nos règles. Ci-dessous](#). Si nos modérateurs n'ont jamais à intervenir sur vos annonces, votre compte basculera automatiquement en compte VIP.

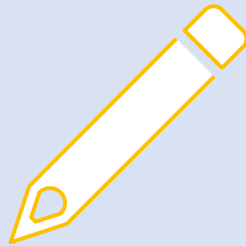
Je ne vois pas mon annonce sur le site !

Faites attention à aller jusqu'au bout du processus de dépôt d'annonce, qui est en deux étapes. De nombreux problèmes sont liés au fait que l'utilisateur ne lit pas ce qui s'affiche sur son écran.

- S'il s'agit de votre toute première annonce, vérifiez que vous avez bien reçu par email le lien de validation et que vous avez cliqué dessus comme demandé. Regardez dans votre boîte de spam le cas échéant. Si vous n'avez pas reçu ce courrier, c'est probablement parce que vous n'avez pas été jusqu'au terme du processus de dépôt d'une annonce.
- Si vous avez bien reçu l'email de validation et que vous avez cliqué sur le lien, ou si par le passé vous aviez déjà déposé d'autres annonces avec succès, il est probable que votre annonce ne soit tout simplement pas encore validée par un de nos modérateurs. Cela prend généralement moins de 48h ouvrables. Allez [sur votre page](#) et regardez s'il est indiqué que vous avez des annonces en attente de modération. Si c'est le cas, alors il suffit de patienter. Sinon, c'est que votre annonce n'a pas été

enregistrée, car vous n'avez probablement pas été jusqu'au terme du processus.

Règles éditoriales



Toute annonce ne respectant pas nos règles sera supprimée sans que cela ne fasse naître au profit de l'annonceur un quelconque droit à indemnité. Des abus graves ou répétés peuvent entraîner la suspension de l'accès à tout ou partie du service.

Conseils rédactionnels

Les annonces doivent être rédigées en Français. Vous devez faire des phrases débutant par une majuscule et faire attention à la grammaire et à l'orthographe. N'abusez pas des majuscules dans vos textes. Votre annonce doit être suffisamment descriptive et intelligible.

Que puis-je annoncer ?

Seules les manifestations à but festif, culturel, sportif, humanitaire ou religieux peuvent être annoncées. Une manifestation est entendue comme étant un événement exceptionnel ayant une date/heure de début et une date/heure de fin, ouvert au public. **Les événements à caractère purement commercial sont refusés.** De même, les communiqués des associations et clubs à destination de leurs adhérents n'ont pas leur place sur notre service.

Exemple d'annonces acceptées :

Marché, Concert ; loto ; soirée spéciale en discothèque ; événement exceptionnel dans un parc d'attractions ; fête foraine itinérante ; exposition artistique ; tournoi de foot, messe de Noël...

Exemple d'annonces refusées :

Quinzaine commerciale, journée portes ouvertes ou promotionnelle dans un commerce ; horaires d'ouverture d'une discothèque, d'un parc d'attractions ou d'un bowling, reprise de l'entraînement dans un club de foot...

Qui peut publier une annonce ?

Seules les collectivités, associations et entreprises organisatrices peuvent annoncer un événement.

La bonne méthode pour indiquer les dates et horaires des événements

Dans le cadre d'événements récurrents ou se déroulant sur plusieurs jours, vous pouvez le faire dans la zone "Date(s) et horaire(s)" de notre formulaire.

Photos et images :

Les photos et images que vous publiez ne doivent pas faire paraître des personnes n'ayant pas donné leur autorisation à la parution de celles-ci. Vous devez disposer de tous les droits sur les logos et visuels que vous publiez.

Exemple de photos et images acceptées :

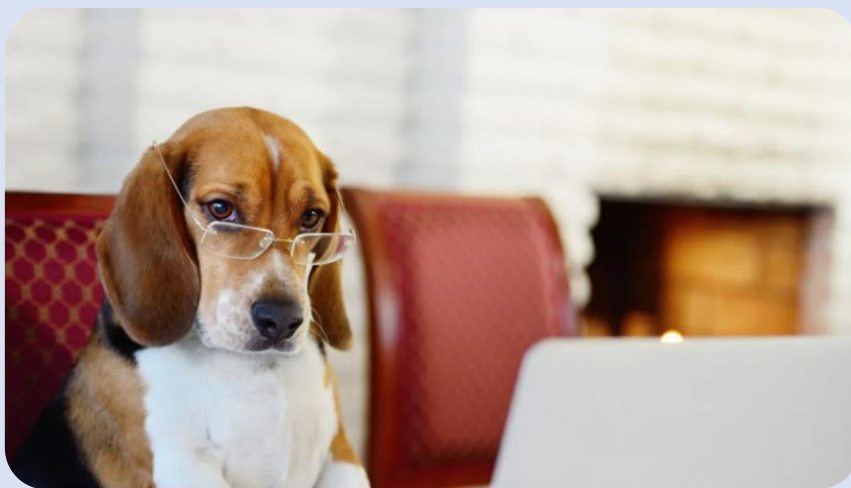
Logos et visuels dont vous disposez des droits ; photos de la salle ou de la scène ; photos des artistes ou des organisateurs...

Exemple de photos et images interdites :

Photos de spectateurs ou de passants ; visuels dont vous ne détenez pas les droits...

Sont interdits :

- Le non-respect des consignes
- Annoncer plusieurs fois le même événement (même lieu, même date, même thème).
- Annoncer plusieurs événements dans la même annonce (dates et lieux différents).
- Annoncer un événement dont vous n'êtes pas l'organisateur.
- Annoncer un événement privé (mariage, anniversaire...)
- Annoncer un faux événement ou des informations erronées.
- Publier du contenu qui contrevienne aux droits d'un tiers.
- Promouvoir un événement n'ayant pas ou peu de caractère festif, culturel ou sportif (quinzaine commerciale...).
- Tenir des propos grossiers, obscènes, haineux, diffamatoires ou de toute autre nature inappropriée.
- Publier un texte trop mal orthographié ou peu compréhensible.
- Faire apparaître un numéro de téléphone surtaxé sans en avoir décrit la tarification.
- Donner une adresse email dans le descriptif de l'événement.
- Placer un lien vers un site internet ou une page qui n'a rien à voir avec l'événement.
- Publier des photos affichant le visage ou permettant de reconnaître des personnes qui ne sont pas en lien direct avec l'organisation de l'événement.



Merci de votre compréhension. A bientôt